Envoyé en préfecture le 23/06/2025
Reçu en préfecture le 23/06/2025
Publié le 25/06/2025
ID : 038-213800535-20250620-DB_250619_067-DE

Ville de Bourgoin-Jallieu

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DB_250619_067

CULTURE - SUBVENTION A L'ASSOCIATION VIBRATIONS MYSTIQUES POUR L'ORGANISATION DES CONCERTS D'ETE

Membres du Conseil municipal	
En Exercice	35
Présents	24
Votants	30
Pouvoir(s)	6
Absent(s)	5

Séance du 19 juin 2025

Lieu : Halle Grenette

Date de convocation le 13 juin 2025

Président : M. Vincent CHRIQUI, Maire

Secrétaire de séance : Océane ROULOT

Présents :
Vincent CHRIQUI, Jean-Pierre GIRARD, Marie-Laure GARNIER, Aurélien LEPRETRE, Hélène ACCETTOLA, Olivier DIAS, Marguerite BACCAM, Dorian MAILLET, Océane ROULOT, Sébastien CHALESSIN, Alain BATILLOT, Marie-Thérèse DUSSERT, Christian CIOFFI, Gaël LEGAY-BELLOD, Semiha ALATAS, Isabelle RENARD, Odile MARTINI, Michaël AYDIN, Kévin DOREL, Damien PERRARD, Dominique CADI, Robert BRIOUDE, Marie-Claude SOUCHAUD, Gabriel BERTEA

Absents :
Chantal BUSSY, Anissa DAOUI, Jean-Claude PARDAL, Laurent MAGUET, Aurélia MASSON

Excusés, ayant donné pouvoir :
Myriam ABDERRAHIM, pouvoir à Océane ROULOT, Armand BONNAMY, pouvoir à Robert BRIOUDE, Thierry JOSEPH, pouvoir à Jean-Pierre GIRARD, Laurent CAMPO, pouvoir à Gabriel BERTEA, Anne CROUZIER, pouvoir à Damien PERRARD, Roger RICHERMOZ, pouvoir à Odile MARTINI

Le rapporteur rappelle à l'assemblée que l'association « Vibrations mystiques » (600 adhérents) œuvre depuis plus de 20 ans dans le domaine musical à travers des ateliers d'éducations artistiques et de nombreux projets culturels et humanitaires. Depuis 2012, la ville de BOURGOIN-JALLIEU s'engage aux côtés de l'association en vue de la réussite d'objectifs communs au travers de conventions pluriannuelles.

Les cinq dernières éditions des « Dimanches pique-nique » ayant été une grande réussite culturelle en matière de fréquentation, d'animation et de lien social, la ville de BOURGOIN-JALLIEU propose de poursuivre le partenariat en 2025 pour l'organisation de 5 concerts, du 6 juillet au 14 septembre en différents lieux de la ville :

6 juillet : Champfleuri
20 juillet villa Marbrerie

Envoyé en préfecture le 23/06/2025
Reçu en préfecture le 23/06/2025
Publié le 25/06/2025
ID : 038-213800535-20250620-DB_250619_067-DE

27 juillet : villa Marbrerie
3 août : Champaret
14 septembre : clôture place Carnot

Par l'organisation de ces manifestations, l'association « Vibrations mystiques » et la ville de BOURGOIN-JALLIEU réaffirment ensemble que la musique est un formidable levier pour favoriser la rencontre, les échanges et plus largement le développement du lien social. Ces temps forts musicaux viennent s'inscrire dans une programmation estivale d'animations dans tous les quartiers de la ville.

Afin de soutenir l'association dans l'organisation de ces manifestations et lui permettre de développer ses animations envers la population berjallienne, il est proposé au Conseil Municipal d'allouer une subvention exceptionnelle d'un montant de 6 000 €. L'octroi de cette subvention permettra à ces manifestations de se dérouler sur l'espace public, en accès libre et gratuit.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **D'APPROUVER** l'octroi d'une subvention de 6000 € à l'association Vibrations Mystiques pour 2025 ;

- **D'AUTORISER** le Maire ou son représentant à signer tous actes et effectuer toutes formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé ci-dessus,
Après en avoir délibéré,

Adopte la délibération à l'unanimité des voix.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

à Bourgoin-Jallieu ,
pour copie conforme,

Le Maire de Bourgoin- Jallieu
Premier vice-président de la CAPI
délégué aux Mobilités
Vice-président du Département
en charge de [illegible]ique
Vincent CHR

Signé par : Vincent CHRIQUI
Date : 23/06/2025
Qualité : Maire de Bourgoin-Jallieu, Premier vice-président de la CAPI délégué aux Mobilités, Vice-président du Département en charge de la Transition écologique

Le secrétaire de séance
Océane ROULOT

Signé par : Océane ROULOT
Date : 23/06/2025
Qualité : Secrétaire du Conseil Municipal

Monsieur le Maire certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en préfecture par voie dématérialisée et publié.

Le présent acte peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa publication d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire de Bourgoin-Jallieu ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Grenoble.